

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 554 Vœu relatif au marché découvert alimentaire de Belleville (11^e).

Le Conseil de Paris,

Considérant le vœu déposé par Leila Diri, Eric Azière, Eric Helard et les élus du groupe UDI-MoDem relatif au marché découvert alimentaire de Belleville (11^e) ;

Considérant les travaux de réaménagement du Boulevard de Belleville afin d'améliorer les cheminements et la libre circulation des piétons, embellir, rendre plus confortable et accueillant le boulevard ;

Considérant que les travaux réalisés au printemps et à l'été 2019 ont contraint le fonctionnement habituel du marché découvert Belleville et qu'une adaptation du nouveau plan du marché est en cours de discussion entre la Ville, le délégataire et les commerçants ;

Considérant les 71 marchés découverts et les 10 marchés couverts répartis sur l'ensemble du territoire de la capitale ;

Considérant le renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) des marchés découverts alimentaires qui sera effective le 4 janvier 2020 ;

Considérant que le Groupe Bensidoun sera le nouveau délégataire des marchés du 11^e arrondissement à compter du 4 janvier 2020 ;

Considérant le bilan des DSP 2015-2019 annexé à la délibération 2019 DAE 255 « Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A et B » ;

Considérant les objectifs ambitieux fixés par la Ville en matière de propreté, de sacs plastiques ou de diversification des commerçants dans cette DSP ;

Considérant les actions régulières menées en lien avec la Préfecture de Police afin de lutter contre les vendeurs à la sauvette ;

Considérant que depuis le début de l'année 2019, 42 sanctions ont été mises par les contrôleurs de la Direction de l'attractivité et de l'emploi (DAE) et 108 sanctions ont été mises par les agents de la DPSP sur ce marché, incluant des rappels au règlement, des avertissements, des amendes et des suspensions ;

Considérant les discussions permanentes entre les services de la Ville, la Mairie d'arrondissement, le délégataire et les représentants des commerçants tout au long de la délégation ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris sollicite la Préfecture de Police pour intensifier, avec l'appui des services de la ville (DPSP, DAE), les actions de lutte contre la vente à la sauvette et aide ainsi la Ville à faire respecter le périmètre du marché et le maintien durable de la libre circulation des piétons ;
- Que la Ville de Paris rappelle au délégataire et aux commerçants leurs obligations de respecter les objectifs fixés par la Ville en matière de propreté, tri des déchets, de diversification des commerçants et de faire remonter à la Ville les manquements au règlement, notamment en matière de sacs plastiques. Les sanctions prévues par le règlement seront appliquées ;
- Que la Ville de Paris mette en place un comité de suivi en lien avec la Mairie du 11e, le délégataire, les représentants des commerçants et la Ville de Paris, relatif au marché Belleville afin d'assurer un suivi régulier de mise en œuvre des objectifs fixés dans la DSP.